

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 20 juin 2007

CS - 3.05

Compte de gestion 2006 du Trésorier municipal

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

En application des dispositions prévues par les lois du 2 mars 1982 et 6 février 1992, le Comité Syndical est appelé à délibérer sur le compte de gestion 2006 du trésorier du SERTRID.

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE:

- APPROUVE le compte de gestion 2006 du Trésorier.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. ladite délibération ayant été affichée par extrait le 2 6 JUIN 2007 conformément au C.G.C.T. Dépôt en Préfecture le 2 6 JUIN 2007

POUR EXTRAIT CONFORME Le Président du SERTRID

Emile GEHANT

2 6 JUIN 2007

· ervice Courrier